Enregistré au SDAIL
sous le n° **D-2026-07**

Publié le : 12/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DECISION DE LA PRESIDENTE

LA PRESIDENTE DE L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE (LOT INGENIERIE)

VU l'article 6 des statuts modifiés de LOT INGENIERIE quant aux principes d'adhésion,

VU l'article 15 des statuts modifiés de LOT INGENIERIE quant aux prérogatives de la présidente,

Considérant que depuis la séance du conseil d'administration du 10 septembre 2026 et la dernière décision d'enregistrement D-2026-06, 1 membre a adhéré à Lot Ingénierie.

DECIDE

Article 1er : de valider la **demande d'adhésion** comme suit :

Membre adhérent	Délégué titulaire	Délégué suppléant	Date d'adhésion
SYNDICAT MIXTE GRAND SITE DE ROCAMADOUR	Jean-Baptiste JALLET	Edith MEJECAZZ	08/10/2026

Le nombre d'adhérents à LOT INGENIERIE s'élève à ce jour à **261** communes, 4 communautés de communes, 2 SIVU (EPCI), 2 EP, 1 CCAS (EPA) et le Département du Lot, soit au total **271** membres.

Article 2 : conformément à l'article 14 des statuts de LOT INGENIERIE, la présente décision fera l'objet d'un rapport lors de la prochaine séance du conseil d'administration de l'Agence Technique Départementale et figurera au registre des décisions.

A Cahors, le 12 octobre 2026

La présidente,

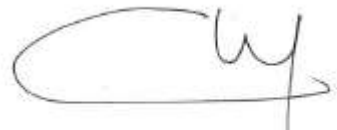

Anne LAPORTERIE

Accusé de réception en préfecture
046-200047090-20261012-D-2026-07-AR
Date de télétransmission : 12/10/2026
Date de réception préfecture : 12/10/2026